



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Centre National des Sports de la Défense
Etat-major
Bureau des sports équestres militaires**

OBJET : achat de chevaux pour les armées pour l'année 2021.

ANNEXES : quatre annexes.

ANNEXE I

OBJECTIFS QUI ORIENTENT LE CHOIX DE LA COMMISSION

1. APTITUDE DU CHEVAL AU LOISIR :

La robustesse, l'endurance et la rusticité sont les qualités physiques recherchées ; les qualités psychiques seront la docilité, la franchise et la stabilité.

Ces caractéristiques permettront l'utilisation de ces chevaux pour une équitation de loisir par des cavaliers même débutants.

2. APTITUDE DU CHEVAL A L'INSTRUCTION :

Même si l'objectif initial est la formation du jeune cheval par la compétition, il devra à l'issue de ce cycle de formation plus ou moins long, être utilisé avec profit à l'instruction. Le cheval sera donc dans un bon équilibre physique et mental et servira comme "maître d'école".

3. APTITUDE DU CHEVAL A LA COMPETITION :

L'aptitude au concours complet d'équitation (CCE), discipline de prédilection des sports équestres militaires sera recherché en priorité. Le cheval aura donc du "sang", de "la force", de "bonnes allures", une bonne "classe de galop" et un modèle harmonieux et équilibré. Il devra avoir un mental adapté à la discipline. Ces chevaux sont destinés à faire de la compétition de haut niveau. Quelques chevaux de sport, de CSO et de Dressage, seront aussi recherchés. Ils devront présenter des qualités de "force", de "souplesse" et d'un "bon mental".

ANNEXE II

LES ATTENTES

1. LA RACE :

SF, AA, CS, AQPS, éventuellement PS et étrangères, un courant de sang TF n'est pas à exclure.

2. LE SEXE :

Indifférent, toutefois un cheval hongre ou entier (il sera castré) sera préféré à une jument.

3. LES ORIGINES :

Les origines sont pour nous sans grande importance mais restent indicatives.

Certaines origines seront écartées, d'autres orientent le cheval vers une carrière future.

4. LA TAILLE :

Entre 1m63 et 1m70.

5. LA REGION D'ELEVAGE :

Aucune région n'est privilégiée mais l'éloignement est un frein à tout déplacement. Toutefois une fidélisation existe lorsqu'on a été "bien servi".

6. LE SANG :

Le C.C.E. étant la discipline prioritaire au sein des sports équestres militaires, nous recherchons donc, pour la compétition, des chevaux avec des courants de sang P.S ou A.A.

7. LES PRIX :

Le prix moyen d'achat du cheval militaire est de 6000 euros TTC. Le prix variant selon l'aptitude et le potentiel du cheval.

8. LE DEBOURRAGE :

A l'occasion des rassemblements de mars à avril, certains chevaux peuvent être présentés non débourrés. Après, il est souhaitable qu'ils le soient et présentés montés à l'obstacle.

9. LES JUMENTS :

Une jument achetée sera au moment de sa réforme, proposée en priorité, à son éleveur.

10. LES RASSEMBLEMENTS :

Le nombre idéal de chevaux à voir au cours d'un rassemblement dans une région se situe autour de 30. La commission peut se déplacer sur plusieurs sites sur 2 ou 3 jours dans la même région pour voir les chevaux en limitant les kilomètres pour les éleveurs.

ANNEXE III

PROCEDURE ADMINISTRATIVE D'ACHAT DES CHEVAUX MILITAIRES

1. SELECTION DU CHEVAL

Le cheval sélectionné par le chef des sports équestres militaires sera récupéré par les soins de l'école militaire d'équitation (EME) de FONTAINEBLEAU pour passer la visite vétérinaire.

Le cheval doit être accompagné de son **document d'identification** (livret) à jour de ses vaccinations et pucé.

2. DECISION D'ACHAT

2.1. Cheval refusé suite à la visite vétérinaire

Retour chez le vendeur par les soins de l'école militaire d'équitation.

Il est possible au vendeur d'avoir des précisions sur ce refus en appelant le service vétérinaire au :

01 64 70 76 75.

2.2. Cheval accepté

Le vendeur a rempli au préalable un devis d'achat lors de la visite du chef des sports équestres militaires. Il fournira dans les délais les plus brefs :

- l'offre technique et financière remplie, signée ainsi que **le cachet de la société** ;
- un RIB ;
- un numéro de SIRET/SIREN et d'INSEE avec un justificatif officiel ;
- photocopie de la carte d'identité et carte vitale (uniquement pour les particulier) ;
- la carte d'immatriculation papier ou le certificat de vente (sous forme dématérialisée).

L'ensemble de ses pièces devra être renvoyé impérativement au CNSD/Bureau Sports Equestres Militaires (CNSD Camp GUYNEMER, Rue des Archives, CS 90266, 77305 Fontainebleau Cedex).

Au vue de ses pièces, le CNSD/BSEM procédera à la demande d'un numéro de bon de commande auprès de la PFAF Ile de France. A la réception de ce dernier par le vendeur, il établira la facture et l'enverra par le biais de « chorus pro ».

3. PAIEMENT DE LA FACTURE

A partir de la réception du dossier complet par la PFAF d'Ile de France sur envoi du CNSD/Bureau Sports Equestres Militaires ainsi que de la facture par le vendeur sur « chorus pro », il faut compter un délai de 30 jours.